

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Le **collège André Malraux** de Romans, en partenariat avec l'**US Mours** et le **district Drome Ardèche de Football** a développé une **section sportive football de la 6^{ème} à la 3^{ème}**.

L'admission dans cette section sportive est soumise à différents critères :

- Inscription dans un club
- Inscription et participation aux cross et aux championnats d'excellence de football de l'association sportive du collège
- Motivation pour le sport, parcours sportif antérieur
- Tests sportifs
- Résultats scolaires.

Elle est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers par une **commission**. Un mail notifiant la décision sera envoyé aux familles fin mai.

Comme il est prévu dans l'enseignement des classes à horaires aménagés, votre enfant ne pourra pas s'inscrire à d'autres options (bilangue, latin) compte-tenu du volume horaire.

Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation pour intégrer cette classe :

- Pour les futurs élèves de 6^{ème} via la fiche de liaison remise par le directeur d'école (volet 2) à lui rendre avant le 3 avril
- Pour les futurs élèves des autres niveaux, formulaire à demander auprès de l'établissement fréquenté et à leur rendre avant mi-mai.

Le motif à indiquer sur la demande de dérogation est « élève devant suivre un parcours scolaire particulier ».

L'admission prononcée par la commission n'entraîne pas un accord automatique de la dérogation.

L'inscription définitive au collège ne sera effective qu'après obtention de cette dérogation (accordée par le Directeur Académique, réponse entre mi-juin et fin juin).

CALENDRIER DES ADMISSIONS EN SECTION SPORTIVE FOOTBALL	
3 avril 2026	Date limite de retour du formulaire de candidature au collège Malraux
23 avril 2026 de 14h à 16h45	Tests au stade Hervé Potignat à Mours St Eusèbe
5 mai 2026	Commission d'admission



Section sportive scolaire football

La section sportive a pour objectif de :

- Permettre aux élèves de concilier leur cursus scolaire avec une pratique sportive d'excellence
- Offrir aux élèves des conditions d'entraînement idéales tout en poursuivant une scolarité de qualité avec un suivi renforcé
- Engager les élèves vers une démarche d'exigence et d'excellence dans leur activité en tant que sportif, mais aussi, juge, coach ou organisateur.

Les projets sportif et scolaire sont étroitement liés et doivent amener à la réussite de chacun de manière complémentaire.

Présentation de la section sportive :

Organisation :

- Ouvert à tous les élèves, filles et garçons, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Horaires : deux séances hebdomadaires pour tous les niveaux de classe (lundi et jeudi après-midi)
- Pratique aux stades de Mours ou de Bourg de Péage, les déplacements se font en bus avec un entraîneur
- Encadrement technique : des éducateurs diplômés d'Etat mis à disposition par le club ainsi que des éducateurs fédéraux
- Coordination pédagogique : le professeur EPS coordonnateur des sections sportives de l'établissement
- Un suivi individuel trimestriel sera programmé permettant des aménagements possibles en cas de besoin.

Conditions d'inscription :

- Examen du dossier scolaire et des résultats du test technique lors de la commission d'affectation
- Test sportif à l'entrée en 6^{ème} puis en 5^{ème}. L'élève s'engage alors jusqu'à la 3^{ème}
- Être licencié dans un club de football
- L'inscription ne sera effective qu'après l'adhésion au club et à l'association sportive du collège (cotisation de 30 euros)
- **En cas d'admission, un certificat médical lié à la pratique du football en compétition sera demandé.**

Fonctionnement :

Les élèves de la section s'engagent :

- À suivre une scolarité normale, notamment la totalité de l'horaire obligatoire de base de l'EPS
- À suivre les séances mises en place par le club conventionné sur les créneaux libérés par l'établissement
- À manifester un comportement ayant valeur d'exemple vis à vis de leurs camarades, en particulier lors des séquences d'EPS et de l'enseignement obligatoire de base (code du sportif à signer lors de l'inscription).

Un suivi de leur scolarité sera assuré par l'enseignant coordonnateur du collège. L'éducateur assistera aux conseils de classe.

Une participation de 75€ est demandée aux familles pour les frais de fonctionnement en début d'année. Ce montant pourra évoluer en fonction du coût de transport et des montants des dotations.

Tout élève dont le travail ou le comportement ne serait pas satisfaisant pourra être exclu de la section (par la commission l'ayant admis) et quittera la classe à projet sport.

Aménagement du rythme scolaire :

Pour un meilleur bien être, une attention toute particulière sera portée à :

- L'organisation de la journée, de la semaine
- La charge de travail scolaire de l'élève ainsi que la charge d'entraînement
- La pause méridienne
- La fatigue et la récupération physique notamment après une compétition.

Participation aux championnats UNSS :

Les élèves de la section **doivent se licencier à l'Association Sportive du collège (licence UNSS à 30 euros)** et s'engagent à participer aux compétitions UNSS prévues par l'établissement dans leur activité : championnats d'excellence de football, ainsi qu'aux cross.

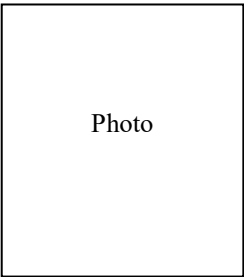
Ils devront valider les niveaux de qualification « jeune officiel » et « jeune coach » UNSS et s'impliquer dans leur club sur l'équivalent.

DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Année scolaire 2026-2027

COLLEGE ANDRE MALRAUX Avenue Georges Pompidou 26100 Romans Sur Isère Tel : 04 75 02 12 55 Mail : ce.0260997t@ac-grenoble.fr		US MOURS Mairie de Mours 26540 Mours Saint Eusèbe	
--	---	--	---

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE :

Nom :	Prénom :	 Photo
Date de naissance :		
Etablissement actuel :		
Demande d'admission en section sportive football : ☐ en 6 ^{ème} ☐ en 5 ^{ème} ☐ en 4 ^{ème} ☐ en 3 ^{ème}		
Le collège Malraux est-il l'établissement de secteur de votre lieu de résidence ? ☐ oui ☐ non		

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRESENTANTS LEGAUX :

LEGAL 1 – Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Tél fixe : Tel portable :		
Mail (en majuscules) :		
LEGAL 2 – Nom :		Prénom :
Adresse :		
Tél fixe : Tel portable :		
Mail (en majuscules) :		

Nous soussignés, M. et/ou Mme, représentants légaux de l'enfant, sollicitons son entrée dans la **section sportive football**.
L'engagement dans ce dispositif implique la participation obligatoire aux entraînements de la section les lundis et jeudis, aux entraînements et compétitions du club de l'élève et aux compétitions de l'UNSS (cross et football).

Fait à, le

Signatures des responsables légaux et de l'élève, précédées de la mention « lu et approuvé » :

Merci de fournir avec cette demande d'admission :

- Les bilans scolaires de votre enfant du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours
- Un chèque de 75 euros à l'ordre du district Drôme Ardèche de Football (comprenant transport, tenue)
- Un chèque de 30 euros à l'ordre de l'AS du collège Malraux (licence UNSS)
- Une photocopie de la licence FFF de l'année en cours.

En cas de non validation du dossier scolaire et sportif, l'établissement restituera les éléments demandés ci-dessus aux familles.

MOTIVATIONS ET PROJET DE L'ENFANT : (Rédaction de quelques lignes par l'enfant)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ N'a suivi aucun enseignement du sport demandé
- ☐ Pratique le football à l'US Mours
- ☐ Pratique le football dans un autre club (préciser le nom et la ville) :

.....

Nombre d'années de pratique :

AVIS DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITE EXERCEE :

Club de sport fréquenté :

Nom du responsable :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Diplôme du responsable :

Numéro de licence du joueur :

Appréciation sur les aptitudes du joueur au sein de votre club :

- | | | | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Capacité cardio respiratoire : | ☐ Excellent | ☐ Bien | ☐ Moyen | ☐ Fragile |
| Aptitude technique : | ☐ Excellent | ☐ Bien | ☐ Moyen | ☐ Fragile |
| Investissement au sein du club : | ☐ Excellent | ☐ Bien | ☐ Moyen | ☐ Fragile |

AVIS DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITE EXERCEE : (Obligatoire)

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le Signature du responsable et cachet du club :

AVIS DE L'ENSEIGNANT OU DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

Nom de l'enseignant :

Ecole ou collège :

Résultats scolaires :

FRANCAIS

☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

MATHEMATIQUES

☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

HISTOIRE -GEOGRAPHIE

☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

Aptitude à suivre un horaire chargé : ☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

Comportement de l'élève en classe : ☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

Capacité d'organisation : ☐ Excellent ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile ☐ Très fragile

Commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

Fait à le Signature de l'enseignant :

AVIS DE LA COMMISSION :

Réservé à la commission

Appréciation sur les aptitudes du candidat :

Capacité scolaire : ☐ Excellent ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile

Aptitude en tant que sportif/ive : ☐ Excellent ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile

Capacité à suivre le cursus : ☐ Excellent ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Fragile

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

☐ Avis favorable en attente de dérogation

☐ Avis favorable sous contrat

Date :

Signature du chef d'établissement :

Suivi de l'élève au collège :

FICHE D'INSCRIPTION AS COLLEGE MALRAUX 2026-2027

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

Classe :

Numéro carte top départ :

Adresse :

Téléphone domicile :

Portable 1 :

Portable 2 :

Adresse mail des parents :

Adresse mail de l'élève :

Pour les élèves en Classe à Horaires Aménagés, préciser l'activité :

Athlétisme – BMX – Danse – Football – Judo – Musique (Entourer l'activité).

Activité(s) choisie(s) (Entourer les activités choisies):

Activités de Pleine Nature – Athlétisme – Badminton – Escalade – Volley – Tennis de Table

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e)....., représentant légal de l'élève

.....

Autorise mon fils, ma fille à faire partie de l'association sportive du collège, à participer aux entraînements, compétitions et déplacements organisés par cette association.

Autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

Nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse mail, n° de téléphone, niveau de certification de jeune officiel.
(voir mentions au dos de la feuille)

Autorise l'enseignant responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence

Autorise la prise de photographies de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et de la diffusion de ces documents sur le site du collège et de l'UNSS (voir mentions au dos de la feuille et les signer)

Je m'engage à signaler au professeur, animateur de l'AS, toutes inaptitudes partielles ou totales au moment de l'inscription ou qui surviendraient en cours d'année.

Veillez prendre connaissance et approuver les mentions complémentaires au dos de la feuille.

Fait à le

Signatures des responsables légaux :

Cette inscription deviendra définitive lors du paiement de l'adhésion du montant de 30 euros.

Chèque libellé à l'ordre de : AS MALRAUX, carte TOP DEPART acceptée.

Numéro carte Top départ pour prélèvement de la cotisation à l'AS:.....

Mentions complémentaires au dos...

Mentions complémentaires :

merci de remplir chaque item

Assurance complémentaire facultative :

« J'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 12,80€ :

☐ J'y souscris et je transmets le chèque de 12,80€ à l'ordre de l'AS du collège Malraux en rajoutant le nom de l'enfant au dos du chèque

☐ Je refuse cette police d'assurance **complémentaire**, qui vient en substitution des garanties initiales. »

Date :

Signature des parents ou du tuteur :

Formulaires de garanties sur OPUSS : <https://opuss.unss.org/article/73425>

Droit à l'image :

« Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence. »

Lu et approuvé :

date :

Signature des parents ou du tuteur :

RGPD :

« Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage des données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. »

Lu et pris connaissance :

date :

Signature des parents ou du tuteur :

Point réglementaire :

« Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

Lu et pris connaissance

date :

Signature des parents ou du tuteur :